

bi.mensuel d'information N°...3...

INFO. COMITE 'EST'



mois de . MAI . 1981 .

COMITE REGIONAL DE LA FEDERATION  
FRANCAISE D'ETUDE ET DES SPORTS SOUS.MARINS

Administration Générale.

\*\*\*\*\* CHANGEMENT D'ADRESSE \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

- COMMANDES ET PAIEMENTS DE LICENCES :

Mr. Louis GUILLAUME  
~~5bis, chemin de St Léopold~~ MATTEKEY  
~~54300 - LUNEVILLE~~ 54830 GERBEVILLER  
tél. ~~16 83 73 15 12~~  
16 8 342 72 12  
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

- FOURNITURES FEDERALES :

Mr. RAGON  
6, bd Albert 1 er  
51100 - R E I M S  
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

- SECRETARIAT ADMINISTRATIF :

Madame STUDER Martine ayant dû abandonner son poste au Secrétariat Administratif de notre Comité, nous vous informons que le Secrétariat Administratif est assuré depuis le 1er Avril 1981 par Mme Josiane MULLER :

- 7, rue du Fleckenstein  
67800 - HOENHEIM RIED tél. (88) 33 35 33

Je vous prie de bien vouloir prendre note de cette information.

Salutations amicales et sportives,

Le Secrétaire Général :

G. PARQUIER

LES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE LA C.T.R.  
-----

1.- But et fonctionnement :

1 - 1 But :

Chacun est bien conscient qu'une Assemblée Générale de la CTR, étant donné le nombre de participants, travaillera moins efficacement qu'une assemblée réduite composée de représentants techniques départementaux. Cette formule permet également d'organiser des groupes de réflexion sur des sujets précis.

La nécessité de réunir une assemblée consultative constituée par des délégués techniques départementaux est justifiée par :

- examiner et traiter, en apportant des réponses concrètes, les propositions de la Commission Technique Nationale.
- il en est de même pour tous les problèmes techniques régionaux soulevés par les clubs.
- permettre un écoulement rapide et effectif de l'information fédérale auprès des responsables techniques du Comité.

1 - 2 Fonctionnement :

Sur convocation du Président de la C.T.R. le nombre limité de participants permet une souplesse au niveau des convocations de délégués qui pourront ainsi se réunir plusieurs fois dans l'année.

2.- Elections des délégués :

2 - 1 Clubs organisés en Comités Départementaux :

- Deux représentants de la C.T. Départementale sont de par leur position d'élus, délégués pour représenter les Clubs du Département.

Néanmoins, les C.T. Départementales peuvent élire d'autres personnes pour les représenter.

2 - 2 Départements dont les Clubs ne sont pas organisés en Comités Départementaux :

- Les Clubs non organisés en C.D. se consulteront pour élire 2 délégués, issus de ces Clubs, chargés de les représenter au sein de la C.T.R.

Dans les deux cas, les noms et adresses de ces représentants seront à faire parvenir au Président de la C.T.R. ainsi qu'au Secrétariat Général pour le 30 MAI 1981.

2 - 3 Durée du mandat :

La durée du mandat sera de 4 ans.

Michel GAUCHET



N.REF. GP/Adm.81/77

\*\*\*\*\* COMMISSION TECHNIQUE \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Réf. CTR/MG/N°16  
Session auxiliaire  
13/14 Juin 1981  
GERARDMER

- I N S C R I P T I O N -  
-----

La première session de monitorat auxiliaire organisée par Le Comité EST pour 1981 se déroulera les 13 et 14 Juin 1981 à GERARDMER.

Pour faire acte de candidature, expédier au Président de la C.T.R. :

- Michel GAUCHET  
12, impasse du Petit Bois  
25700 - VALENTIGNEY

- un dossier complet d'inscription
- un chèque à l'ordre du COMITE EST de 150,00 francs  
(frais d'examen + hébergement + nourriture)

Un programme du déroulement des épreuves sera adressé à chaque candidat.

Le Président de la C.T.R.  
M. GAUCHET

CIESIELSKI Lucien  
Instructeur Régional  
13, avenue du Gal de Gaulle  
67000 - S T R A S B O U R G

Aux Présidents de Clubs,

Au cours de l'hiver passé le temps froid qui a sévi a permis l'organisation de plongées sous-glace.

De nombreux incidents sont survenus au cours de ces plongées et il convient d'éviter que ces accidents ne surviennent.

Je me propose d'organiser une réunion relative à ce problème à l'automne de cette année. Pour que l'expérience de chacun puisse servir à tous, je me permets de vous solliciter pour que vous m'envoyez, à mon adresse, les comptes-rendus des incidents dont vous avez connaissance, comptes-rendus anonymes, rédigés si possible par un participant. L'ensemble de ces comptes-rendus sera diffusé aux participants à la réunion, ainsi qu'à ceux qui auront bien voulu nous faire part de leur expérience.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L. CIESIELSKI

-0-0-0-0-0-0-0-0-

\*\*\*\*\* COMMISSION MEDICALE \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

- CERTIFICATS MEDICAUX -  
=====

Plusieurs types de Certificats médicaux sont en vigueur pour pratiquer les activités de la F.F.E.S.S.M.

Par ailleurs, la délivrance de ces documents doit être effectuée selon le cas, par des Médecins titulaires du Certificat d'Etudes Spécialisées en Médecine du Sport ou agréés par la seule F.F.E.S.S.M.

LICENCES F.F.E.S.S.M.

Le Certificat n'est, en aucun cas, obligatoire pour obtenir la Licence "Loisirs" de la F.F.E.S.S.M., cette licence permettant la pratique des nombreuses disciplines pour lesquelles notre Fédération a reçu l'habilitation du Ministère de la JEUNESSE, SPORTS et LOISIRS.

PLONGEES SUBAQUATIQUES

A l'exception du Baptême de Plongée dans une zone de profondeur de 3 mètres, le certificat de non contre-indication à la pratique de cette activité, est obligatoire (Article 2 des Normes de Sécurité).

PASSAGE DES BREVETS DE PLONGEE EN SCAPHANDRE AUTONOME : Certificats obligatoires.

BREVETS :

- ELEMENTAIRE ( Certificat de non contre-indication à la
- 1er ECHELON ( pratique de la Plongée subaquatique, datant de
- 2e ECHELON ( moins de trois mois
  
- INITIATEUR : ( Certificat d'aptitude à la Plongée subaquatique, datant de moins de trois mois
  
- MONITEUR AUXILIAIRE ( Certificat d'aptitude à la Plongée subaquatique, de moins de trois mois, établi
- MONITEUR FEDERAL ( en tenant compte de la Fiche Médico-Physiologique de la F.F.E.S.S.M.
  
- B.E.E.S. 1er et 2e DEGRE : Certificat de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la Plongée subaquatique, datant de moins de trois mois.

MONITORAT DE PECHE SOUS-MARINE

Certificat d'aptitude à la pratique et à l'enseignement de la Pêche Sous-Marine, datant de moins de trois mois.



NAGE AVEC PALMES - ENCADREMENT

- INITIATEUR : Certificat d'aptitude à la pratique et à l'enseignement de la Nage avec Palmes, datant de moins de 120 Jours.
- ENTRAINEUR : Certificat d'aptitude à la pratique et à l'enseignement des Sports subaquatiques, datant de 120 jours.
- ENTRAINEUR FEDERAL : Certificat d'aptitude à la pratique et à l'entraînement des Sports subaquatiques, datant de moins de 120 jrs.

ORIENTATION SUBAQUATIQUE

- JUGES 1er, 2e et 3e DEGRE (
- INITIATEUR ( Certificat de non contre-indication à
- ENTRAINEUR ( la pratique de l'Orientation subaquatique, datant de moins de 120 jours.
- INSTRUCTEUR (

TOUTES COMPETITIONS :

- CERTIFICAT DE NON CONTRE-INDICATION A LA DISCIPLINE CONCERNEE
- VALIDITE DU CERTIFICAT : préalable à la 1ère Compétition de la Saison :
- 120 jours : lorsqu'il y a délivrance de la "Licence Compétition" (Licence + Assurance Individuelle complémentaire Catégorie 2 - Loi des 5 Mai et 6 Juillet 1962).
- 180 jours : lorsqu'il y a renouvellement de cette Licence.

Une fois cette "Licence Compétition" mise en place, elle est valable, au maximum, un an, et elle expirera normalement au 31.12.1981 ainsi qu'il est précisé sur la période de validité.

En aucune façon ce qui est dit plus haut ne peut signifier que l'examen médical doit être renouvelé tous les 120 ou 180 jours.

Exemple : un sportif examiné le 1er Juillet 1981 a jusqu'au 31 Octobre 1981 pour présenter son Certificat médical en vue de l'obtention de la "Licence Compétition", et si c'est un renouvellement, ce même Certificat est valable jusqu'au 31 Décembre 1981.

En fait, ces délais de 120 ou 180 jours seront ceux de la validité du Certificat avant la participation à la 1ère Compétition de la Saison, ou lorsque la Licence Fédérale "Loisirs" devient "Licence Compétition" en étant assortie de l'Assurance Individuelle complémentaire Catégorie 2.

MEDECINS APTES A DELIVRER CES CERTIFICATS :

- POUR LES COMPETITIONS OU MANIFESTATIONS DONNANT LIEU A UN CLASSEMENT SPORTIF
  - BREVETS DE PLONGEE SUBAQUATIQUE A PARTIR DE L'INITIATEUR
  - PASSAGE D'EXAMENS D'ENCADREMENTS DES DISCIPLINES SPORTIVES
- { MEDECINS TITULAIRES  
DU CERTIFICAT D'ETUDES  
SPECIALISEES EN MEDECINE DU SPORT, OU MEDECINS AGREES PAR LA SEULE F.F.E.S.S.M.

Tous les autres Certificats peuvent être délivrés par le médecin de famille.

=====

AVANT - PROJET 1981/82

Mise en place d'une "Licence Compétition" par apposition d'un tampon et datation.

Lorsqu'un Athlète participerait à une Compétition, quelle que soit la discipline et le niveau, l'Organisateur, après avoir contrôlé le dossier d'inscription : Licence + Assurance + Certificat médical en cours de validité, oblitérerait la Licence, en y apposant un cachet "COMPETITION" dans un cadre prévu à cet effet, et en inscrivant la date du jour.

Ces tampons seraient à la disposition des Organisateurs, au Siège National, à la Délégation parisienne et dans les Comités Régionaux.

oooooooooooo

André VEDRINES  
Directeur Administratif  
de la F.F.E.S.S.M.

Raymond SCIARLI  
Médecin Fédéral National

oooooooooooo



N.REF. GP.Adm.81/80

ARCHEOLOGIE SUBAQUATIQUE-ARCHEOLOGIE SUBAQUATIQUE-ARCHEOLOGIE S

----- CHANGEMENT D'ADRESSE -----

Mr.PETIT Bernard  
27, rue La Fontaine  
90000 B E L F O R T  
ARCHEOLOGIE-SUBAQUATIQUE

Belfort le 25.02.81.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous la  
nouvelle adresse de Monsieur AST Michel.

- Monsieur AST Michel  
16, rue du Rosemont  
90200 GIRONMAGNY

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes  
salutations archéologiques et sportives.

Le Président :

B. PETIT

Le 22 Avril 1981

\*\*\*\*\* COMMISSION BIOLOGIE \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Réf. CB/CRB 8  
Christian BERGMANN  
62a, rue du Lazaret  
67100 STRASBOURG

Monsieur Le Président,

Vous avez pu prendre connaissance lors de l'assemblée générale du Comité Est ou par lecture de la dernière revue ESSM, du programme et des objectifs de la Commission Biologie du Comité Est. Dans le cas contraire, veuillez trouver dans cette circulaire :

- Le programme des activités de la Commission Régionale de Biologie
- un questionnaire.

Je me tiens d'autre part à votre disposition pour tout renseignement sur les différents stages organisés par la Commission Nationale de Biologie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer au mieux chacun de vos membres et de me transmettre au plus vite le questionnaire ci-joint qui m'est indispensable pour l'organisation des activités régionales (effectif pour organiser les stages...)

Dans l'espoir de votre concours actif, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ch. BERGMANN

- PROGRAMME DES ACTIVITES DE LA COMMISSION BIOLOGIE -  
-----

- Soirée conférence-débat (Strasbourg Le 10 Mai 1981)
- Etablissement d'une bibliographie de "La Faune et La Flore d'eau douce"
- Constitution par tranches successives d'un montage diapo "Faune et Flore d'eau douce"
- Une journée de biologie à Nancy avec visite de L'Aquarium
- Un stage de biologie lacustre et de cours d'eau (2 jours au mois de septembre)

(Des circulaires spécifiques à chacune de ces activités suivront dans un prochain courrier).

-----  
-----



Nom du CLUB : .....

Adresse : .....

QUESTIONNAIRE BIOLOGIE

=====

- 1.- La Biologie subaquatique compte-t'elle parmi vos activités club ? .....
- 2.- Votre club compte-t'il parmi ses membres des personnes ayant pratiqué ou voulant pratiquer des activités de biologie subaquatique ? .....  
Si oui, préciser leurs coordonnées :  
NOM :.....  
ADRESSE .....Tél. ....
- 3.- Préciser quel type d'activité vous intéresserait :.....  
.....
- 4.- Votre club serait-il intéressé par la présentation du montage diapo "Faune et Flore d'eau douce" (en cours de réalisation) ? .....
- 5.- Nombre de personnes intéressées par une journée de biologie à Nancy ? .....
- 6.- Nombre de personnes intéressées par un stage de biologie en eau douce (2 jours) à Strasbourg ? .....

A RENVOYER A : Mr.Christian BERGMANN  
62a, rue du Lazaret  
67100 - STRASBOURG

N.REF.CP/Adm.81/82

info-club-info-club-info-club-

M. NAURICE Bernard  
PALMES ET PLONGEE  
Piscine Municipale  
Avenue de Bretagne  
54190 FLORANGE

Florange, Le 4 Avril 1981.

Monsieur le Secrétaire Général,

A mon grand regret, je dois vous signaler que nous venons de constater que des inconnus ont défié la vigilance des maîtres nageurs aux heures d'ouverture de la piscine pour dérober un détendeur SPIRO 20/10 n° 2388.

Bien entendu plainte a été déposée ce jour.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ma lettre dans le cas où l'on pourrait proposer du matériel volé aux plongeurs intéressés par de l'occasion.

Vous remerciant par avance, je vous prie, Monsieur le Secrétaire Général de croire à mes sincères et sportives salutations.

Le Secrétaire.

\*\*\*\*\* INFORMATION "HOCKEY SUBAQUATIQUE" \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Daniel POUTEAU, Responsable Hockey subaquatique, informe chaque club du Comité EST que deux journées "Information et Formation HOCKEY" auront lieu les 11 Octobre et 15 Novembre 1981 à REIMS.

Il invite à l'un de ces deux stages (gratuits) toutes les équipes créées ou en désir de création, ainsi que toutes les personnes intéressées, même débutantes dans un club.

Veuillez signaler à D POUTEAU, votre intention de participer à l'un de ces deux stages, en notifiant bien:

- 1°) s'il s'agit d'une équipe complète, pratiquante ou non
- 2°) s'il s'agit d'une personne seule, déléguée d'une équipe, d'un club ou simplement intéressée.
- 3°) la date de votre choix.

-----

L'Equipe de Hockey subaquatique des "hommes Grenouilles de Champagne" serait très heureuse d'aller rencontrer toutes les équipes qui le désireraient (même des équipes toutes débutantes) car ce n'est qu'en jouant et en se confrontant que l'on arrive à se connaître et à se faire des amis.

Pour toutes propositions écrire à :

Daniel POUTEAU  
18, rue des Résanges  
51500 - SILLERY  
ou tél. 49.15.59 (après 20 H 30)

\*\*\*\*\*